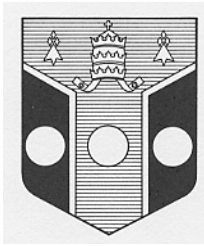


Département du FINISTERE

**MAIRIE**  
de  
**SAINT-PABU**  
**29830**



☎ 02.98.89.82.76

Fax 02.98.89.78.10

Courriel : [mairie@saint-pabu.bzh](mailto:mairie@saint-pabu.bzh)

Site internet : [www.saint-pabu.bzh](http://www.saint-pabu.bzh)

## **PROGRAMME**

### **MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE**

#### **Maîtrise d'œuvre : conception et réalisation de locaux dédiés au nautisme sur le quai du Stellac'h à SAINT-PABU**

Pouvoir adjudicateur : Commune de  
SAINT-PABU

*représentée par Monsieur Loïc GUEGANTON  
Maire de SAINT-PABU (Finistère)*

## 1. PREAMBULE

Situé sur les berges de l'Aber Benoît, le quai du Stellac'h accueille à la fois les bateaux de pêcheurs, des goémoniers et des plaisanciers.

Lors de mauvais temps, le bateau de la SNSM de Portsall vient s'abriter dans l'aber.

Port escale, l'Aber Benoît constitue une zone de mouillages pour les habitants du territoire de la CCPA (Communauté de Communes du Pays des Abers). En 2012, la CCPA en qualité de concessionnaire, en coordination avec les associations locales des représentants des plaisanciers et des communes concernées, a réorganisé et réaménagé le plan des mouillages.

Ainsi, 533 postes de mouillages sont disponibles pour les plaisanciers et accessibles depuis le port du Stellac'h (Saint-Pabu – rive Sud) ou le port du Vilh (Landéda – rive Nord). Le plan d'eau de l'Aber Benoît est composé de plusieurs zones.

- Rive gauche : Brenduff, Pors ar Vilin, Landegarou, Stellac'h, Passage Saint-Pabu, Ganaoc'h et Beniguet.
- Rive droite : Vilh, Passage Landéda, Tanvaï, Prat ar Coum, Penhauban.

Gestionnaire dans l'attribution des mouillages, le Maître de port et son assistante (salariés de la CCPA) veillent au bon fonctionnement du port, au bon état des équipements. Attentifs aux demandes des usagers, ils assurent également l'accueil des plaisanciers de passage. Leur bureau est situé actuellement au Vilh.

De plus à moyen terme, la CCPA envisage des travaux à terre : patins de carénage, sanitaires.

## 2. CONTENU DU PROJET

La Commune de SAINT-PABU souhaite la construction d'un bâtiment d'une surface d'environ 80 m<sup>2</sup> sur le quai du Stellac'h.

Ces nouveaux locaux seront destinés aux usagers du plan d'eau de l'Aber Benoît et aux activités saisonnières de loisirs nautiques sur l'Aber Benoît (club de plongée, club de voile, club de kayaks, location de voiliers...) nécessitant un accès immédiat au plan d'eau.

Ce bâtiment intégrera :

- le bureau de l'équipe du maître de port (surface d'environ 12 m<sup>2</sup>),
- des sanitaires hommes et femmes accessibles aux usagers du quai, professionnels, touristes, promeneurs, personnes à mobilité réduite...
- des sanitaires, douches et vestiaires accessibles (par des jetons...) aux usagers directs du plan d'eau (adhérents de la ZMEL, visiteurs...),
- une salle pour les activités nautiques d'environ 50m<sup>2</sup>, avec point d'eau type évier et plan de travail, modulable en petites salles (possibilité d'entrée(s) indépendante(s)).

Devant le bâtiment, il pourrait y avoir une terrasse surélevée protégée par un garde-corps, accessible aux personnes handicapées. Cette terrasse pourrait servir de petit podium lors de manifestations festives sur le quai du Stellac'h.

Il faudra prévoir un espace dédié à l'équipe du maître de port pour qu'il puisse ranger son matériel de maintenance.

L'assainissement non-collectif par fosse étanche sera recherché.

Le bâtiment s'intégrera du mieux possible dans l'environnement. De l'aber, il devra être visible et sa fonction d'accueil maritime bien identifiable.

## 3. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

- Respect des prescriptions du POS,
- Loi sur l'eau,
- Loi Littoral,
- Accessibilité PMR

#### 4. PROGRAMME

##### ***Estimation opération :***

Surface projet (espace utile)	80 m <sup>2</sup>
Estimation sommaire sur la base de ratios	400 000 € HT

##### ***Planning prévisionnel :***

- Etudes préalables au projet : de la notification à mai 2017
- Dépôt du permis de construire : juin 2017
- Juin 2017 : lancement de la consultation marché de travaux
- Juillet 2017 : attribution du marché de travaux
- Octobre 2017 : démarrage des travaux de construction
- Avril 2018 : livraison des travaux

##### ***Sélection de l'architecte – maître d'œuvre :***

Procédure adaptée avec sélection sur :

- les compétences – moyens et références avec fourniture d'une note méthodologique,
- une proposition d'honoraires pour une mission complète

##### ***Critères d'attribution :***

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- 40 % prix de l'offre,
- 60 % valeur technique de l'offre.